



ICA - Ingénierie pour la création artistique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. ICA - Ingénierie pour la création artistique. 2015, Grenoble INP. hceres-02033822

HAL Id: hceres-02033822

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033822>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité
interdisciplinaire :

Ingénierie pour la Création Artistique

ICA

sous tutelle des

établissements et organismes :

Grenoble INP

Ministère de la Culture et de la Communication

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

Christophe D'ALESSANDRO, président du
comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Ingénierie pour la Création Artistique

Acronyme de l'unité : ICA

Label demandé : EA

N° actuel :

Nom du directeur
(en 2014-2015) : M^{me} Anastasie LUCIANI

Nom du porteur de projet
(2016-2020) : M^{me} Anastasie LUCIANI

Membres du comité d'experts

Président : M. Christophe D'ALESSANDRO, CNRS, Orsay

Experts : M. Hugues DUFOUT, Ministère de la Culture et de la Communication

M. Franck RENUCCI, Université de Toulon

Déléguées scientifiques représentantes du HCERES :

M^{me} Véronique DONZEAU-GOUGE

M^{me} Régine SCELLES

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Didier BOUVARD, Grenoble INP

M. Julien BRUN, Ministère de la Culture et de la Communication

M. Éric DENUT, Ministère de la Culture et de la Communication

M^{me} Anne GUERIN (représentante de l'École doctorale EDISCE, ED n° 216)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'unité ICA (Informatique et Création Artistique) a été créée en 1999 comme Unité Mixte de Recherche (UMR) entre les ministères de la recherche et celui de la culture et de la communication. Elle est installée sur le campus de Grenoble INP.

L'unité ICA est constituée de trois partenaires :

1. L'ACROE (l'Association pour la Création et la Recherche sur les Outils d'Expression) est une association loi de 1901 fondée en 1977. L'ACROE est à l'origine de la création de l'ICA et elle emploie la majorité du personnel de l'ICA ;
2. le ministère de la culture et de la communication (MCC) intervient de deux façons. D'une part, Grenoble INP et le MCC (direction générale de la création artistique) se sont associés pour la création d'ICA et sont liés par une convention de financement. D'autre part, le MCC (direction régionale de la création artistique, DRAC Rhône-Alpes) a passé une convention avec l'ACROE, et il est membre de droit du conseil d'administration de l'ACROE. Deux ingénieurs de recherche (IR) du MCC sont mis à disposition de l'ICA. La subvention du ministère de la culture et de la communication à l'ACROE lui permet de rémunérer son propre personnel permanent. La subvention du ministère de la culture et de la communication à l'ICA lui permet de financer un programme de recherche ;
3. l'Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP), qui a le statut de grand établissement, héberge l'ACROE depuis 1977. Un unique poste de maître de conférences de Grenoble INP a été affecté à l'ICA, en 2010. Grenoble INP met à disposition les locaux et apporte une subvention de fonctionnement à l'unité ICA.

Les missions de l'unité ICA sont définies, en rapport avec celle de l'ACROE de la façon suivante, dans la convention liant l'ACROE et le ministère de la culture et de la communication :

« L'ACROE constitue aujourd'hui l'un des deux pôles du « groupe de recherche et de création de Grenoble », composé de deux entités juridiquement distinctes : l'ACROE (Association pour la Création et la Recherche sur les Outils d'Expression), le laboratoire ICA (Ingénierie pour la Création Artistique), rattaché à l'Institut Polytechnique de Grenoble.

L'ACROE remplit les missions suivantes : recherche fondamentale et technologique pour la création artistique ; Application des recherches à l'enseignement et à la formation artistiques ; création et diffusion artistiques. L'ACROE a, par ailleurs, comme mission annexe de veiller à la valorisation de ses résultats dans les métiers, les usages et les industries culturelles.

Les missions du laboratoire ICA sont les suivantes : recherches fondamentales et technologiques amont permettant d'établir le lien des missions de l'ACROE avec les sciences naturelles, technologiques, de l'homme et de la société ; innovation technologique et diffusion scientifique ; formation et enseignement scientifique et technique. L'unité ICA veille également à la valorisation de ses résultats dans les secteurs industriels. »

Ces missions comportent donc trois aspects : la recherche scientifique et technologique, la création artistique, ainsi que l'enseignement et la formation.

Le personnel de l'ICA est réparti de façon inégale entre ses trois partenaires : Grenoble INP apporte un poste de maître de conférences, le ministère de la culture et de la communication deux postes d'ingénieurs de recherche, l'ACROE, cinq postes (4 ingénieurs, 1 administratif), financés sur sa subvention et ses activités contractuelles. Les doctorants et stagiaires de l'ICA complètent ce personnel. Un seul membre de l'unité ICA a une obligation statutaire de recherche, les autres membres devant remplir les missions assignées à l'ACROE et à l'ICA. En comptant les ingénieurs de recherches statutaires, et les ingénieurs-chercheurs de l'ACROE, on peut estimer que l'unité présente un potentiel de 4,5 équivalents temps-plein (ETP) chercheur (mais seulement 0,5 ETP en toute rigueur, si on compte l'obligation statutaire de recherche de la fonction publique).

L'ACROE a fait l'objet d'une évaluation en 2007 par le ministère de la culture et de la communication, au titre de la subvention qu'il lui verse. L'ICA a été évaluée en 2010 par l'AERES, en tant qu'unité de Grenoble INP. L'ACROE n'a, semble-t-il, pas de convention écrite avec l'ICA. Bien que l'unité ICA et l'unité ACROE soient présentées comme une unique entité, ce sont, en fait, deux entités juridiques distinctes qui œuvrent sur un même programme avec des moyens mis en commun.

L'objet du présent rapport est l'évaluation de l'unité ICA, en suivant les directives et les critères de l'HCERES, sur demande de Grenoble INP.

L'évaluation de l'ACROE, en tant qu'association Loi de 1901, ne relève pas du HCERES.

Équipe de direction

L'unité est de petite taille. Elle est organisée en 5 « pôles », eux-mêmes décomposés en 13 « actions ». La gouvernance est assurée par une directrice d'unité : actuellement M^{me} Anastasie LUCIANI, assistée par des coordinateurs d'actions, qui sont des permanents de l'unité.

L'unité est assujettie à un règlement intérieur et des réunions régulières avec l'ensemble du personnel sont organisées.

Nomenclature HCERES

Sciences et technologies de l'information (ST6), Arts (SHSS_3)

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	1	1
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	7	7 *
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	8	8

(*) sous réserve du « maintien en activité au-delà de l'âge légal de la retraite de deux IR du MCC

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	13	
Thèses soutenues	10	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	3	2

2 • Appréciation sur l'unité interdisciplinaire

Avis global sur l'unité interdisciplinaire

L'unité ICA est atypique pour des raisons qui tiennent à son histoire, avec très peu de personnels statutaires propres, et des missions multiples de recherche, de création et de pédagogie.

L'originalité des recherches est évidente, avec un savoir-faire ancré dans les acquis de l'unité depuis plusieurs décennies. En ce sens, les progrès de la période quadriennale écoulée ont porté sur le développement (plus que le renouvellement) et la diffusion des recherches, en particulier à travers des conférences et un réseau européen (« Art-science technology network »).

Quant à la production scientifique, le nombre de publications dans les revues internationales pourrait être amélioré, en particulier, en regard du nombre de thèses soutenues. L'unité entretient des relations internationales par un réseau européen et avec quelques centres de recherche importants. Les échanges nationaux et internationaux pourraient être renforcés, en particulier dans le sens de séjours à l'étranger de membres de l'unité, mais aussi par plus d'accueil de chercheurs (ou post-doctorants), dans cette unité bien équipée et bien située.

L'unité développe une activité de contrats nationaux et européens importante. L'interaction avec l'environnement industriel s'est traduite par la fondation d'une société pour commercialiser les transducteurs issus des travaux de l'unité.

L'unité remplit pleinement sa mission pédagogique en adossant une spécialité de master 2 recherche, en accueillant de nombreux stagiaires et doctorants, en participant de façon active à une école doctorale EDISCE, ED 216.

Le comité d'experts estime que l'unité pourrait bénéficier du chantier ouvert sur la question de la recherche en art dans l'enseignement supérieur artistique, en inscrivant davantage ses actions dans un schéma régional.

Pour l'avenir, le projet de recherche est dans la ligne des travaux actuels, sans envisager beaucoup de directions nouvelles.

La question du changement inévitable de direction, cruciale dans le contexte de cette unité portée depuis toujours par la même équipe, n'est pas entièrement définie pour la période à venir. Ainsi le prochain contrat sera une période d'évolution pour l'unité, dont l'avenir dépend fortement de la volonté et des moyens mis à disposition par les tutelles, en particulier en termes de personnel.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le comité d'experts mentionne les points forts suivants :

- une forte implantation pédagogique, de grande qualité, dont le caractère général et polyvalent peut être mis à profit par l'ensemble des disciplines artistiques, sans s'en tenir au seul secteur musical ;
- un fort développement en matière de logiciels et de technologie ;
- une diffusion des outils et des plateformes haptiques ;
- une utilisation des méthodes et outils développés pour une pédagogie innovante (par exemple pour les nanotechnologies).

Points faibles et risques liés au contexte

L'extrême complexification des montages institutionnels et contractuels de cette unité la fragilise et risque de compromettre, à terme, sa viabilité.

Le renouvellement du personnel de l'unité n'est pas encore assuré, des incertitudes pèsent sur le pilotage de l'unité d'ici deux ans.

Les projets de recherche de l'unité sont plus dans une dynamique de consolidation que dans une dynamique d'innovation et de rupture.

Recommandations

Il appartient aux tutelles de clarifier et de conforter les assises de cette unité, et de lui donner des consignes claires en ce qui concerne ses engagements prioritaires. Le comité d'experts recommande :

- de mieux définir, pour l'avenir, les objectifs, l'articulation et l'équilibre entre la recherche, la création et la pédagogie ;
- d'envisager avec les tutelles l'avenir de l'unité, en particulier le renouvellement du personnel par l'affichage de postes ;
- de continuer à développer des partenariats scientifiques à Grenoble INP et de profiter du chantier ouvert sur la question de la recherche en art dans l'enseignement supérieur artistique ;
- d'inscrire davantage ses actions dans un schéma régional (par exemple, maison de la création à Grenoble, conservatoires...)
- de faire un effort concernant la qualité et le nombre des publications scientifiques.